

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussignés,

Bio en Normandie (BeN), située 2 BIS LONGUE VUE DES ASTRONOMES 14111 LOUVIGNY, représentée par Mme STEPHANIE MAERTENS, représentante légale, immatriculé par le numéro de SIRET 850 675 729 22

Et Monsieur COIFFIER Benoit, demeurant 18 rue de Norrey 14000 CAEN, né 19 juillet 1982 à Bayeux, immatriculé à la Sécurité sociale sous le n° 1 82 07 14 047 043 33 et de nationalité française,

Il est convenu ce qui suit :

Le contrat de travail en date du 2 mars 2020, est modifié comme suit :

Article I – Durée hebdomadaire du temps de travail

A compter du 1er janvier 2025, le temps de travail hebdomadaire de Monsieur COIFFIER Benoit passe à 31,50 heures soit 90% de la durée hebdomadaire légale de travail.

Pour un salarié travaillant à 90%, la durée annuelle du travail est fixée à 1446 heures, ces heures seront réalisées en fonction d'un planning établi en chaque début de mois.

La répartition du temps de travail hebdomadaire est définie comme suit : 7 h par jour les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et 3.5h le vendredi matin.

Par la nature de ses missions, Monsieur COIFFIER Benoit pourra être amené à travailler sur des horaires de soirée, certains vendredis après-midi, week-ends et jours fériés. Ces journées travaillées donneront lieu à récupération, sous réserve d'accord préalable entre le salarié et BeN.

Article II – Rémunération

Le salaire brut mensuel est basé sur les mêmes critères qu'à l'embauche en CDI au 2 mars 20, suivant l'accord de référence du réseau FNAB de juillet 2018 relatif aux relations de travail au sein du réseau applicable dans la structure, les évolutions, l'ancienneté, les dispositions définies dans l'accord d'entreprise relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail au sein de Bio en Normandie ainsi que de la modification du temps de travail.

Monsieur COIFFIER Benoit percevra un salaire brut mensuel de deux mille quatre cent quatre-vingt-trois euros et quarante-deux centimes (2483,42 €) pour une durée mensuelle de travail de 136.50 heures.

Toutes les autres clauses du dit contrat n'ont subi aucune modification

Fait à Val de Reuil en double exemplaire, le 01/01/25

La salariée

Monsieur COIFFIER Benoit

(Apporter la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

La présidente

Mme MAERTENS Stéphanie

(Apporter la mention « Lu et approuvé »)

Lu et approuvé

Bio en Normandie

Association à but non lucratif (loi 1901) | Siret : 85067572900022 | APE : W9499Z

Siège social : 2 bis Longue vue des astronomes 14111 Louvigny

Site de Val de Reuil : Pôle d'agriculture des hauts prés - 1 voie des Vendaises - Parc d'activité du Vauvray - 27100 Val de Reuil.

Tel : 06.99.78.52.92 - Mail : contact@bio-normandie.org - Site : <https://bio-normandie.org/>